

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 29 Octobre 2020

Date d'affichage 29 Octobre 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 22 (+ 7 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201106-DEL\_20\_11\_04\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2020

Affichage : 07/11/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Cécile KNITTEL.

**Etaient présents** : Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE.

**Excusés** : M. Didier REVEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** le rapport du maire.

**CONSIDERANT** que la commune de La Ferté-Bernard applique aujourd'hui une part variable de 0,4341 € du m3 pour l'eau potable et de 0,9827 € pour l'assainissement collectif pour l'ensemble de ses abonnés Fertois.

**CONSIDERANT** qu'afin de pouvoir anticiper sur le financement de futurs gros travaux liés à l'eau potable (construction d'une nouvelle usine de production, réseau de distribution), ou au système d'assainissement par le biais du schéma directeur de territoire, il pourrait être proposé une augmentation de l'ordre de

Il convient comme chaque année, de fixer les nouveaux tarifs qui pourraient être appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré,

**FIXE** les nouveaux tarifs pour l'eau potable et l'assainissement conformément au tableau ci-dessous :

**TARIFS A TRANCHES APPLICABLE A PARTIR DU 1er JANVIER 2021**

		0 à 1000 m3	1001 à 6000 m3	6001 à 12000 m3	12001 à 24000 m3	24001 à 50000 m3	50001 m3 à au-delà
<b>Part variable communale Vente d'eau</b>	<b>Tarif Fertois</b>	0,5000 €	0,4820 €	0,4593 €	0,3812 €	0,3695 €	0,3577 €
	<b>Tarif non Fertois</b>	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €	0,5000 €
<b>Part variable assainissement</b>	<b>Tarif Fertois</b>	1,0024 €	0,9500 €	0,8977 €	0,7824 €	0,7141 €	0,6942 €
	<b>Tarif non Fertois</b>	0,4878 €	0,4878 €	0,4878 €	0,4878 €	0,4878 €	0,4878 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**